

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-411-1931 approuvant le budget de la Chambre de commerce de Djibouti pour l'année 1931

n° 16-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 mai 1912 portant création d'une Chambre de commerce à la Côte française des Somalis, notamment l'article 22 de ce texte.

Vu la lettre en date du 34 décembre 1930 de M. le Président de la chambre de commerce faisant envoi du budget des recettes et des dépenses et des dépenses votées par cette assemblée dans sa séance du 11 décembre 1930.

Vu le procès-verbal de ladite séance du 11 décembre 1930: Le conseil d'administration entendu, dans sa séance du 7 février 1931.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est approuvé le budget de la Chambre de commerce de Djibouti pour l'année 1931, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de soixante-douze mille deux cent dix francs (12.210 francs). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON -Baissac.